



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques
☎ 02 38 79 33 81
☎ 02 38 79 33 95

DECISION N° 2024-95

Le Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

Article 1 : de signer la modification en cours d'exécution n°3 concernant le Marché Public Global de Performance n°22SJ01, relatif à la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin. Ce marché est attribué au groupement BFC PARTENAIRES, BFC EG, VACONSIN MAZAUD ARCHITECTES, CS ARCHITECTURE, SEITH, GD ECO, STRIBLEN SAS, ESBAT, GANTHA, VINCI Facilities (mandataire du groupement BFC PARTENAIRES, domicilié 4 rue Charles de Coulomb, 45143 Saint Jean de la Ruelle Cedex).

Cette modification en cours d'exécution a pour objet les travaux suivants :

Numéro de FTM	Objet de la FTM	Montant (€HT)
FTM 08	Ajout de déclencheurs manuels et d'avertisseurs lumineux pour le PPMS, suivant plan de repérage	+ 25 256,96 €HT
FTM 09	Création d'un accès à la cour de récréation Nord de l'école maternelle Dalle de propreté devant porte créée	+ 5 458,89 €HT
FTM 10	La présence de réseau fibre de Ville non repérée sur les recollements et passant sous la future école maternelle, entraine des travaux de génie civil non prévu au marché pour le dévoiement de celui-ci autour de l'emprise du futur bâtiment de la maternelle	+ 14 083,36 €HT
FTM 11	Création d'une circulation douce, en stabilisé renforcé de 2m de large, à la demande du maître d'ouvrage, pour liaison piétonne entre le projet de passerelle de la Métropole au	+ 15 089,54 €HT

	Nord (pied de talus) et la rue des Echats au Sud-Ouest du projet	
FTM 12	Remplacement de la porte de classe IRJS pleine par une porte vitrée et installation d'une sonnette depuis le portail rue des Diamants en remplacement du contact à clé qui était prévu maintenu pendant cette année scolaire	+ 3 562,42 €HT
FTM 13	Remplacement des 4 claviers à codes par des lecteurs de badges suivant demande MOA lors de la réception de l'intrusion fin juillet 2024	+ 4 185,51 €HT
FTM 14	Fourniture et pose de bi-patères colorées sur lisses en contreplaqué peintes Pour 25 patères sur 16 classes (400 bi-patères)	+ 14 387,65 €HT

Ces travaux entraînent une plus-value de : 82 024.33 € HT

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

• **Incidence financière des modifications :**

Montant initial du marché HT : 9 127 626,81 €

Montant du marché HT après avenant 2 : 9 281 682.08 €

Montant de la modification HT : 82 024.33 €

Nouveau montant marché HT : 9 363 706.41 € soit 11 236 477.70 € TTC

% d'écart introduit tous avenants confondus : 2,59 %

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier - Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 3 décembre 2024



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

